

**SCHEMAS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE MARINE DE  
LA FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD – AVIS DU SYMPAC**

**Rapporteur : Monsieur AGIUS, Vice-Président en charge de l'urbanisme, l'aménagement du territoire et de la politique de l'habitat.**

Les schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) ont vocation à recenser les sites existants et ceux propices au développement des différentes productions d'aquaculture marine durable.

Les schémas élaborés pour le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ont été adoptés, respectivement les 11 décembre 2015 et 30 novembre 2015. Ils prévoyaient la nécessité de réaliser un bilan de leur mise en œuvre à l'issue d'une période de 5 ans.

Ce bilan devra être porté à la connaissance du public, notamment par voie électronique. Le représentant de l'Etat dans la région décide, après avis des collectivités territoriales intéressées, sa poursuite ou sa mise à jour.

Le schéma doit être pris en compte lors de la délivrance des autorisations d'utilisation du domaine public maritime, dans les documents de planification, les projets de l'Etat et des collectivités territoriales, en veillant à la réalisation de l'objectif de développement de la production aquacole et à ne pas faire obstacle, ni à l'installation, ni à l'extension des établissements aquacoles, ni à l'accessibilité des zones aquacoles.

Pour réaliser ce bilan, une consultation écrite des parties prenantes des Hauts de France a été réalisée par la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord, du 29 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Il ressort très nettement de cette consultation que les SRDAM peinent à apparaître comme des outils pleinement opérationnels, qu'ils sont plutôt des catalogues figés et imparfaits, leur caractère opposable fait par ailleurs l'objet de nombreux débats.

La direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord propose de ne pas réviser les schémas actuels, dans l'attente du plan d'action du document stratégique de façade. Ce bilan devrait nourrir la réflexion relative à la planification des futures zones aquacoles de notre façade maritime.

Le SYMPAC est invité à émettre un avis sur le bilan réalisé, conformément à l'article L 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :**

- D'émettre l'avis suivant sur le bilan du SRDAM des Hauts de France : les différents acteurs du territoire concernés et qui ont pris part à la consultation ont émis de nombreuses remarques sur le schéma, qui mettent en évidence son caractère incomplet ou imparfait. De ce fait, il ne peut être considéré comme un outil réellement opérationnel. De plus, son caractère opposable fait débat. Par ailleurs, l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme supprime au 1<sup>er</sup> avril 2021 la prise en compte des SRDAM par les SCOT.

- De se prononcer favorablement au maintien de ce SRDAM, dans l'attente de l'approbation du document stratégique de la façade Manche Est – mer du Nord

**Le Comité Syndical sollicite d'être associé à la réflexion sur la stratégie de planification aquacole de sa façade maritime.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Acte certifié exécutoire** compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 2 avril 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 2 avril 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 7 avril 2021

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic  
LOQUET  
Date de signature : 12/04/2021  
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

**Le Président,**

**Ludovic LOQUET**



## COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2021

Le trente et un mars de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

### **Etaient présents :**

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Maïté MULOT FRISCOURT, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mr AGIUS), MM. Guy ALLEMAND, Julien CORDENOS, Pierre-Henri DUMONT (pouvoir Mr TACCOEN), Gérard GREMAT (pouvoir Mr MIGNONET), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Gabriel BERLY, Thierry GUILBERT (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

**Secrétaire de séance :** Clotilde BEAUFILS